



BULLETIN MUNICIPAL

**TENDON
2019**

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
TENDON PRATIQUE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES	5
DELIBERATIONS DU CONSEIL	8
ÉTAT CIVIL 2018	19
COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – BUDGET 2018	20
LA FORET COMMUNALE	24
LE PÉRISCOLAIRE	25
LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	26
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TENDON	28
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU	29
COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS (CSBI)	30
LE MOT DU CORRESPONDANT DÉFENSE	32
LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE	34
LISTE DES AGRICULTEURS – HÉBERGEURS – GÎTEURS	35
L'ASSOCIATION FAMILIALE	37
L'AMICALE LAÏQUE	39
L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	42
LE CLUB DES CASCADES	43
LA SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE	44
LA SOCIETE DE PECHE VOLOGNE-BARBA	47
LA LÉGION VOSGIENNE TENDON - FAUCOMPIERRE	48
L'ASSOCIATION DING DINGUE DEUCHE	49
L'ASSOCIATION LES RAISINS	50
LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNEE 2019	

LE MOT DU MAIRE

Cette 11ème édition du bulletin municipal annuel reprend toutes les rubriques habituelles, en particulier l'évolution de notre commune à travers toutes les délibérations prises dans l'année par vos élus, les décisions et orientations des syndicats, commissions, conseil des jeunes, accueil périscolaire et Centre de Secours. Les événements des associations y sont relatés ainsi que les projets pour 2019. Toute la richesse humaine de notre commune rurale transparait au fil des pages à un moment où il devient parfois difficile d'exister en dehors de Paris...

Je tiens également après ce début d'année déjà bien entamé à vous souhaiter le meilleur pour 2019 et une très bonne santé à tous. Sachons mettre en avant la qualité des relations humaines, le soutien aux personnes en souffrance et la solidarité entre nous en reléguant au second plan les problèmes de moindre importance.

L'année 2018 a été une année de transition pour la commune de Tendon après les gros travaux du centre bourg qui ont mobilisé une importante énergie et occasionné des mouvements de trésorerie importants qui se sont encore répercutés sur l'exercice écoulé. Les dépenses d'investissement 2018 ont donc été limitées en ce sens à 100 000 € environ hors remboursement de la dette contre plus de 400 000 € en 2017.

A ce jour, nous abordons 2019 avec un budget « normal » et des pistes de réflexion nouvelles pour nos infrastructures communales en dehors des dossiers courants que constituent la voirie ou les bâtiments communaux. Un aménagement complet de la place du village est en prévision avec une phase de pré-étude en cours qui va permettre de proposer des solutions répondant à tous les besoins des usagers dans l'espace requis. On rappellera également que cet espace n'existait pas dans les années 50 et était occupé par des immeubles ; d'autre part, son accès a été modifié dans les années 70.

La population de Tendon va être également comptabilisée précisément suite au recensement effectué en ce début d'année. Soyez remerciés de votre contribution ainsi que nos agents recenseur et coordonnateur. La précision de ce chiffre est d'importance pour les dotations de fonctionnement versées dans les quatre années qui viennent.

Certains projets vont également évoluer avec l'intercommunalité qui porte les dossiers ; c'est le cas de la Signalétique d'Intérêt Local (S.I.L) qui va consister à harmoniser tous les panneaux des commerces, lieux dits, sites naturels ou hébergements sur le territoire. Le diagnostic a déjà été fait en 2018 et le chiffrage des travaux va intervenir en 2019 avec des travaux effectifs pour 2020. La fibre à l'habitant sera également financée par le département et la Communauté de communes ; elle interviendra à partir de l'été 2021 à Tendon mais l'étude technique a déjà démarré.

Le travail ne manque pas mais la contribution de chacun fait que Tendon trouve sa place dans notre ruralité parfois mise à mal par des décisions politiques qui nous échappent. Continuons ensemble les actions menées et merci à tous pour votre engagement dans la renommée de notre village.

Bonne année 2019 à tous

Gérard CLEMENT

TENDON PRATIQUE

LA MAIRIE

✉ 23, Route des Cascades

☎ 03.29.66.66.01

Site Internet : www.tendon.fr avec lien direct sur l'adresse mail de la Mairie

Mail : communetendon@wanadoo.fr

🕒 Le secrétariat est ouvert au public les mardis matin de 9 h 00 à 12 h 00 et jeudis après-midi de 14 h 00 à 18 h 30

Les permanences du maire et des adjoints se tiennent les jeudis après-midi, et sur rendez-vous.

🏛️ La salle polyvalente peut être réservée en mairie, 1 mois à l'avance.

L'ECOLE

✉ 1, Place de la mairie

☎ 03.29.66.66.02

Directrice : Laurence Brasseur

✓ **Les inscriptions à l'école se font en mairie, les documents à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, certificat de vaccination, certificat médical en cas d'allergie alimentaire**

SERVICES D'INFORMATION ET DE SECURITE

⇒ L'AIDE SOCIALE : Notre commune dépend de la circonscription de **Gérardmer / Assistante sociale : 03.29.63.66.66.**

Vous pouvez également contacter le Centre Communal d'Action Sociale de la commune en cas de difficultés particulières, qui pourra envisager avec vous des solutions, vous accompagner dans les démarches administratives, ou relayer votre demande auprès des services adaptés.

⇒ L'AIDE AUX PERSONNES AGEES : Vous pouvez contacter le **CLIC de Remiremont** (Centre Local d'Information et de Coordination) **03.29.38.53.20** pour les services à domicile, les démarches administratives ou les prestations sociales. Mail : clic@vosges.fr

⇒ LE CONSEIL AUX FAMILLES ET ASSISTANTS MATERNELS : Vous pouvez contacter le RAM (Relais d'Assistants Maternels) de Gérardmer au **06.37.97.15.78.**

Mail : ram-secteurgerardmer@hautsvosges.fr

⇒ DECHETTERIE : Voir le site internet de la CCHV : Contact@cchautsvosges.fr

⇒ GENDARMERIE DE BRUYERES : **17 / 03.29.50.10.17**

⇒ POMPIERS : **18 ou Chef de Centre Lionel VILLAUME au 03.29.37.65.43.**

CORRESPONDANT DE PRESSE

Jean-Marie SAYER est à votre disposition pour relater vos informations et manifestations dans le quotidien « Vosges Matin ».

Nous le remercions ici de sa disponibilité et de son apport en crédit photo.

Les articles sur TENDON paraissent maintenant dans **l'édition de SAINT DIE MASSIF DES VOSGES**

Nous remercions également les habitants qui ont donné des photos pour alimenter ce bulletin.

Ma gendarmerie en ligne!

Une question ?
Besoin de nous
contacter ?


BRIGADE
numérique
Gendarmerie



UN CONTACT NUMÉRIQUE 7J/7 ET 24H/24

La brigade numérique répond à toutes les questions
ayant trait à la sécurité du quotidien

RENSEIGNER

Apporter des réponses à l'utilisateur dans tous les domaines :
journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne,
armes, code de la route, procurations, environnement...

PRÉVENIR

Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles
ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors,
drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation...

ORIENTER

Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices,
accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

@gendarmerienationale @gendarmerie



Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112



COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Peut-être ne saviez-vous pas que la communauté de communes, en partenariat avec l'association L'ABRI, met à votre disposition un service d'enlèvement des objets encombrants ?

Ce service, réservé aux particuliers, est gratuit. Il peut être effectué deux fois par an (2m³ maxi par enlèvement). Types d'encombrants acceptés : table, sommier, matelas, armoire démontée, cuisine, canapé, salon de jardin, cuisinière, réfrigérateur, vélo, poussette, outil thermique, sanitaire, radiateur, tondeuse...

Comment demander un enlèvement ?

En appelant le **03 29 27 29 04** (lundi à vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h). L'opérateur validera avec vous la liste des objets qui seront collectés. Le collecteur vous rappellera dans les 20 jours pour fixer une date d'enlèvement dans le mois qui suit.

La veille de la collecte, vous déposerez vos objets encombrants devant votre domicile, sur le domaine public (trottoir, bord de route...), à partir de 6h, ou la veille au soir.

Pour des raisons d'organisation, seuls les déchets encombrants enregistrés lors de l'appel seront enlevés.

Avec ce service, mettre fin aux dépôts sauvages et favoriser le réemploi des objets, c'est vraiment facile et à la portée de tous.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCHV

Le déploiement du très haut débit dans le Grand Est s'intègre dans le programme national Plan France Très Haut Débit, lancé en 2011 par l'État. La région Grand Est pilote le projet et elle a confié à la société LOSANGE la réalisation du chantier.

Un calendrier de déploiement a été défini par la région, en fonction du débit offert actuellement dans chaque commune. De « priorité 1 », communes ayant un faible ou très faible débit, à « priorité 4 », celles ayant un assez bon débit.

- Priorité 1 (août 2018 à août 2019) : Liézey, Cornimont, Saulxures-sur-Moselotte, Le Valtin
- Priorité 2 (août 2019 à août 2020) : Basse-sur-Le-Rupt, Gérardmer, Gerbamont, Granges-Aumontzey, Sapois, Le Tholy, Vagney
- Priorité 3 (août 2020 à août 2021) : La Bresse, Le Syndicat, Thiéfosse, Xonrupt-Longemer
- Priorité 4 (août 2021 à août 2022) : Champdray, Cleurie, La Forge, Rehaupal, Rochesson, Tendon, Ventron

En pratique

La fibre optique sera posée en parallèle du fil de téléphone : elle est souterraine quand le réseau est souterrain et aérienne quand le réseau est aérien (débit maximum : 1 GigaBit/seconde). C'est la société LOSANGE qui prendra contact avec votre commune pour convenir des modalités pratiques de pose du réseau.

La fibre optique est amenée gratuitement vers chaque foyer. Il n'y aura pas de frais de raccordement. Par contre, vous devrez souscrire un abonnement auprès du fournisseur de votre choix avant le raccordement.

Coût de l'opération

À l'échelle de la région Grand Est, le projet de déploiement de la fibre représente un investissement de 247 310 000 €.

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, 29 040 prises seront installées avec un coût fixé à 100 € par prise, soit un total de 2 904 000 €.

Ce montant sera pris en charge par le Département des Vosges (2 032 800 €) et la communauté de communes (871 200 €) sur une période de 5 ans.

Information publique

Pour les particuliers, des réunions publiques seront organisées par commune ou groupement de communes. Pour les entreprises : des réunions spécifiques seront organisées par secteur géographique en fonction de l'année de déploiement de la fibre.

Infos et suivi des opérations sur : www.losange-fibre.fr

AIDES FINANCIÈRES ET CONSEILS POUR L'HABITAT

La Communauté de Communes des Hautes Vosges dispose de trois services pour contribuer à l'amélioration de l'habitat.

1. Les permanences-conseils en architecture : aménagement intérieur ou extérieur, ouvert aux particuliers et aux professionnels, rendez-vous auprès de Charles CLAUDEL (CCHV) au 03 29 24 27 87 ou par mail à cclaudel@cchautesvosges.fr
2. Les permanences-conseils INFO ÉNERGIE : rendez-vous auprès d'Olivier FEDER (Espace Info Energie Est Vosges) au 03 29 56 75 18 ou par mail à estvosges@eie-lorraine.fr
3. Le programme d'aide à la rénovation énergétique Habiter Mieux : dossier à télécharger sur le site de la communauté de communes et à envoyer à l'ANAH.

Toutes les infos sur ces aides : www.cchautesvosges.fr, rubrique Environnement et habitat.

SEMAINE DU PAYSAGE 2019

La deuxième Semaine du paysage aura lieu du **samedi 8 au dimanche 16 juin 2019**. Le thème de cette édition : « Agir sur-le-champ ! », référence au rôle de l'Homme dans le paysage et, plus précisément, à la nécessité d'agir (développement durable, transition écologique, actions environnementales innovantes, sensibilisation à l'environnement...).

Cet évènement est plus que jamais orienté vers l'échange et le partage des expériences et connaissances grâce à des animations riches et variées. Avec ses cinq thématiques principales (milieux aquatiques, paysage et environnement, patrimoine et géologie, agriculture et biodiversité, bois et forêt) et au-delà de son rayonnement intercommunal, il concerne, de près ou de loin chacun et chacune d'entre nous. C'est ce qui le rend unique et incontournable.

Un concours photo sera lancé fin avril-début mai 2019. Il constituera une des expositions de la Semaine du paysage. Vers mi-avril, surveillez vos boîtes aux lettres, le programme y sera déposé (si fin avril, vous n'avez toujours rien reçu, manifestez-vous auprès d'Eric Magriau, chargé de communication : emagriau@cchautesvosges.fr).

DU NOUVEAU SUR LES ONDES

Chaque semaine une chronique radio d'information générale vous est destinée. On y parle de projets de territoire, de services, de culture, d'actions collectives en faveur de l'environnement, de cours d'eau, d'énergie et plein d'autres sujets.

« Attendez-vous à savoir », la chronique de la Communauté de Communes des Hautes Vosges est diffusée trois fois par semaine sur Cocktail FM et Résonance FM.

- Diffusion sur Cocktail FM : dimanche à 7h15, lundi à 10h30 et 13h30 (FM 88.9 ou en podcast sur www.cocktailfm.com, rubrique Podcast).
- Diffusion sur Résonance FM : dans les bulletins d'information du lundi à 8h, 9h et 12h, le dimanche à 9h20 (FM 104.1 à Saulxures, Thiéfosse, Vagney, Le Syndicat et 88.1 à La Bresse, Cornimont, Ventron).

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La CCHV s'est doté d'un budget pour soutenir les associations qui travaillent en faveur du dynamisme et de l'attractivité du territoire. Des projets ponctuels ou des actions nouvelles peuvent être aidés dans quatre domaines : social, environnement, sport, culture.

En 2018, elle a soutenu neuf projets pour un montant de 14 491 €.

Vous êtes membre d'une association qui veut entreprendre une action sociale, environnementale, sportive ou culturelle ? Contactez-nous.

Infos et règlement d'attribution des subventions : www.cchautesvosges.fr, rubrique Subventions aux associations

BAFA-BAFD

Les formations aux Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) donnent lieu à une aide de la CCHV d'un montant de 100 € par session de formation suivie.

L'aide vous sera attribuée si :

- vous êtes domicilié(e) sur une commune de la CCHV ;
- vous êtes inscrit(e) à une session de formation BAFA/BAFD (session de base ou d'approfondissement/perfectionnement) ;

- vous vous engagez à intervenir prioritairement en tant qu'animateur bénévole ou salarié, auprès d'une structure du territoire qui emploie des animateurs/directeurs, et ce pendant au moins 14 jours ouvrables (dans le cadre du stage pratique du BAFA/BAFD ou en dehors).

Votre demande d'aide est à adresser à : Monsieur le Président — Communauté de Communes des Hautes Vosges
— BP 60 091 – 88403 GERARDMER CEDEX

Infos et règlement : www.cchautsvosges.fr, rubrique Sports-loisirs-culture

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Le RAM est un service à l'attention des parents, futurs parents, assistants maternels et jeunes enfants. Il prend la forme d'animations régulières, de permanences téléphoniques et d'accueils sur rendez-vous pour des informations pratiques ou en rapport avec la législation.

Votre contact : 06 37 97 15 78 — ram-secteurgerardmer@cchautsvosges.fr

WWW.CCHAUTESVOSGES.FR

Vos informations sur les services et l'actualité de la communauté de communes (reports de collecte des déchets ménagers, comptes rendus des conseils communautaires, actualités culturelles, animations, ateliers...).

CONTACT

Accueil à Gérardmer : 16, rue du Général de Gaulle, Espace du Tilleul (2^{ème} étage)

Téléphone : 03 29 27 29 04 — Mail : contact@cchautsvosges.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h00.

Adresse postale : Communauté de Communes des Hautes Vosges — BP 60091 — 88 403 Gérardmer Cedex

DELIBERATION DU CONSEIL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2018 A 20H30

***COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - ASSAINISSEMENT**

Résultats 2017

Fonctionnement : Recettes : 20 505 €
Dépenses : 11 769.40 €

Investissement : Recettes : 4 771.40 €
Dépenses : 0 €

Résultats de clôture 2017 :

Excédent de fonctionnement : 8 735.60 €

Excédent d'investissement : 4 471.40 €

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2017

Il est procédé au vote

Le compte administratif ASSAINISSEMENT 2017 est adopté à l'unanimité des votants

***COMPTE ADMINISTRATIF 2017 -FORÊTS**

Résultats 2017

Fonctionnement : Recettes : 92 412.13 €
Dépenses : 17 383.86 €

Investissement : Recettes : 26 856.36 €
Dépenses : 33 553.31 €

Résultats de clôture 2017 :

Excédent de fonctionnement : 75 028.27 €

Déficit d'investissement : 6 696.95 €

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2017

Il est procédé au vote

Le compte administratif FORÊTS 2017 est adopté à l'unanimité des votants

***COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE**

Résultats 2017

Fonctionnement : Recettes : 515 558.04 €
Dépenses : 449 599.57 €

Investissement : Recettes : 47 831.94 €
Dépenses : 563 941.63 €

Résultats de clôture 2017 :

Excédent de fonctionnement : 65 958.47 €

Déficit d'investissement : 516 109.69 €

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2017

Il est procédé au vote

Le compte administratif COMMUNE 2017 est adopté à l'unanimité des votants

***AFFECTATION RESULTATS - ASSAINISSEMENT**

DECIDE l'affectation des résultats 2017 – Assainissement

Fonctionnement : 6 476 € recettes

Investissement : 97 789.61 € recettes

***AFFECTATION RESULTATS - FORÊTS**

DECIDE l'affectation des résultats 2017 –Forêts

Compte 1068 : 20 527.05 €

Fonctionnement : 206 290.84 € recettes

Investissement : 20 527.05€ dépenses

***AFFECTATION RESULTATS - COMMUNE**

DECIDE l'affectation des résultats 2017 –Commune

1068 : 291 446.49 €

Investissement : 306 399.67 € dépenses

***CONTRAT SALARIE**

APPROUVE la prolongation du contrat dans les conditions actuelles de Mme POIROT Yolande. Si cette prolongation en ces termes n'est pas possible APPROUVE l'octroi d'un Contrat à Durée Déterminée de 1 an à compter du 01.04.2018 pour une durée hebdomadaire de 20h.

***PROGRAMME TRAVAUX ONF**

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2018

DECIDE l'inscription de :

6 922 € en fonctionnement

5 849 € en investissement

DONNE délégation au Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

***ACHAT PARCELLE**

APPROUVE l'acquisition de la parcelle D 469 de 570 m2 actuellement propriété du Conseil Départemental pour 1€ symbolique et 15€ pour les formalités administratives.

AUTORISE le Maire à signer l'acte administratif au Conseil départemental d'Epinal.

***SDANC**

APPROUVE le retrait de la commune de CRAINVILLIERS du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

SEANCE DU 09 MARS 2018 A 20H30

***BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT**

VOTE le budget primitif 2018 – ASSAINISSEMENT

-Dépense de fonctionnement : 6 800 €

-Recette de fonctionnement : 10 076 €

-Dépense d'investissement : 102 589.61 €

-Recette d'investissement : 102 589.61 €

***BUDGET PRIMITIF 2018 - FORETS**

VOTE le budget primitif 2018 – FORETS

-Dépense de fonctionnement : 48 200 €

-Recette de fonctionnement : 257 790.84 €

-Dépense d'investissement : 50 527.05 €

-Recette d'investissement : 50 527.05 €

***BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE**

VOTE le budget primitif 2018 – COMMUNE

-Dépense de fonctionnement : 436 315 €

-Recette de fonctionnement : 436 315 €

-Dépense d'investissement : 448 024.67 €

-Recette d'investissement : 549 281.49 €

***SUBVENTION D'EQUILIBRE**

APPROUVE la subvention de 10 000 € à la Commission Syndicale des Biens Indivis.

***SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2018**

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

- Amicale laïque : 330 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 330 €
- Association Familiale : 330 €
- Club des Cascades : 50 €
- Ding Ding Deuche : 50 €
- Société de Chasse : 50 €
- Légion Vosgienne : 50 €
- Comité de coordination des associations patriotiques de St Antoine en Vologne : 50 €
- Amicale du Maquis du Haut du Bois : 50 €
- Aithex : 50 €
- Club de tennis de table ES Thaon-Cheniménil : 50 €
- Société de pêche : 150 €
- Donneurs de sang : 100 €
- Prévention Routière : 250 €
- Solidarité Paysan Lorraine : adhésion de 50 € annuels

***TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

VOTE le taux d'imposition pour les taxes directes locales

- Taxe d'habitation 23.33%
- Taxe foncière (bâti) 12.74%
- Taxe foncière (non bâti) 23.52%
- CFE-Cotisation foncière des entreprises 23.89%

***SUBVENTION 2018**

APPROUVE le versement d'une subvention de 0.50€/h/enfant pour le fonctionnement de la crèche « parapluie des petits » de Docelles.

Pour 6829 h de présence pour 8 enfants durant l'année 2017 la participation est de 3 415 €

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2017.

***ADHESION SDANC**

APPROUVE l'adhésion des communes de Bois des Champ et Savigny ainsi que le retrait de la commune de Sandaucourt.

***TRAVAUX MAIRIE**

RETIENT le devis de la SARL POIROT pour un montant de 2 958 € HT – 3 549.60 € TTC pour le remplacement des chéneaux de la mairie.

***CONVENTION DE PASSAGE**

APPROUVE le renouvellement de la convention de passage suite à l'achat par M. GEORGES de la propriété BLENERT.

La convention est établie par l'ONF avec les frais de dossier à la charge de la commune pour un montant de 125 € et la redevance annuelle est de 90 €

***CONTRAT SALARIE**

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique de 2^{ème} classe catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois soit du 01.04.2018 au 31.03.2019.

Cet agent assurera les fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 325 échelon 1

***ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE**

DECIDE le retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018 selon les horaires suivants :

	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi	8h30	12h00	13h30	16h00
Mardi	8h30	12h00	13h30	16h00
Jeudi	8h30	12h00	13h30	16h00
Vendredi	8h30	12h00	13h30	16h00

SEANCE DU 20 AVRIL 2018 A 20H30

***TRAVAUX ECOLE**

RETIENT le devis de l'entreprise Philippe COLIN SARL de 2 893 € HT – 3 182.30 € TTC pour la rénovation des peintures de deux salles de classe

***TRAVAUX ECOLE**

RETIENT le devis de l'entreprise Raynald DEMANGE SARL de 5 008.40€ HT – 5 509.24€ TTC pour l'isolation phonique en plafond et la rénovation de l'éclairage par des pavés de LED intégrés.

***COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC**

APPROUVE le maintien à l'échelon de la commune de la compétence entretien et investissement en matière d'éclairage public.

***DELIBERATION MODIFICATIVE N°1**

INVESTISSEMENT

261 : +16

165 : -16

***SUBVENTION**

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 50 € à l'Amicale du Maquis du Haut Bois pour l'édition de 200 exemplaires d'un recueil de manuscrits de maquisards destinés aux collectivités locales et aux particuliers.

SEANCE DU 01 JUIN 2018 A 20H30

***ELECTRIFICATION RURALE**

Monsieur le Maire présente le projet de Renforcement du réseau BT issu du poste de « LA BISOIRE » dont le coût s'élève à 145 500 € TTC et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide FACE aux taux de 80% sur le montant TTC. Aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux à la commune.
AUTORISE la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

***CONTRAT DE TRAVAIL**

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité pour une période de 4 mois soit du 01.06.2018 au 30.09.2018.
Cet agent assurera les fonctions à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

***TRAVAUX VOIRIE**

RETIENT le devis de la SARL Claude BASTIEN de St Etienne les Remiremont, pour l'exécution de travaux de viabilisation et de raccordement à une micro-station d'épuration pour un montant de 4 969.20 € HT – 5 963.04 € TTC pour le chemin et 4 195 € HT – 5 004 € TTC pour l'assainissement suite au dépôt d'un permis de construire chemin des Meix-Mouré.

***SUBVENTION TRAVAUX VOIRIE 2018**

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subvention pour les travaux voirie 2018 en fonction des devis d'un montant de 51 775.50 € HT – 62 106.60 € TTC établis par la société STPI de RONCHAMP.

***EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

APPROUVE la signature d'une convention avec le centre de gestion pour l'évaluation des risques professionnels, la rédaction du document unique, l'intégration sur l'application Agirhe et l'élaboration du dossier de subvention pour un coût de 1 608.75 € TTC.

***ASSISTANT DE PREVENTION**

APPROUVE la nomination de MERCIER Céline comme assistante de prévention dans le cadre de la mise en place du document unique avec le centre de gestion

***ASSURANCE BATIMENTS COMMUNAUX**

APPROUVE le changement d'assureur pour l'ensemble des bâtiments communaux à la prochaine échéance suite à une étude comparative. Pour une garantie identique, la cotisation passe de 4 565 € TTC/an à la Ciade actuellement contre 3 948 € TTC/an chez Groupama.

***ACHAT CENDRIER EXTERIEUR**

APPROUVE la mise en place d'un cendrier à l'entrée de la mairie et un à l'entrée de la Halle couverte suite au devis de la SARL VUILLEMARD pour un montant de 655 € HT.

SEANCE DU 06 JUILLET 2018 A 20H30

***TRAVAUX VOIRIE**

RETIENT le devis de l'entreprise STPI pour un montant de 51 755.50 € HT – 62 106.60 € TTC

- Chemin du Fossard
- Chemin de la Bisoire

***RENOUVELLEMENT CONTRAT D'EMPLACEMENT PUBLICITAIRE**

APPROUVE le renouvellement du contrat d'emplacement publicitaire de 3 panneaux de 4m² avec la société PUBLIMAT pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2018 pour un montant de 900 € /an.

***VENTE DU PRESBYTERE**

FIXE le prix de vente à 41 000 € suite à l'évaluation du presbytère par les Domaines.

DECIDE de vendre l'immeuble cité à M. BERNARDIN Théotime.

Frais à la charge de l'acquéreur.

***TRAVAUX MAIRIE**

RETIENT le devis de l'entreprise LECOMTE SAS pour le remplacement de 2 portes d'accès de la mairie pour un montant de 8 718 € HT – 10 461.60 € TTC

***TRAVAUX ESPACE NATUREL SENSIBLE**

APPROUVE la réalisation des travaux dans le cadre de l'opération « Natura 2000 » dans la zone d'Espace Naturel Sensible pour un montant de 7 142.13 € HT subventionné à 100% par l'état et l'union européenne.

Les demandes de subventions seront établies pour un programme de travaux réalisé en 2019.

***VENTE PARCELLES BOISEES**

APPROUVE la vente des parcelles E 407-408-414 d'une superficie de 1Ha03a40 à M. et Mme. VIARD Alexandre pour un montant de 1 602, 70 €

***ACHAT PARCELLES BOISEES**

APPROUVE de se porter acquéreur d'un ensemble de parcelles boisées situées sur la commune d'une superficie de 4Ha12a09 pour la somme de 45 000 €. L'offre de prix sera faite aux propriétaires.

***RECENSEMENT 2019**

APPROUVE la nomination de Mme MERCIER Céline comme coordonnateur communal dans le cadre du recensement 2019.

***REMBOURSEMENT CAUTION**

APPROUVE le remboursement de la caution d'un montant de 417 € à Mme VAUCHEL Sandrine suite à son départ du logement au 55, route des cascades et après avoir procédé à l'état des lieux.

TRAVAUX MAIRIE

(annule et remplace la délibération du 09 mars 2018)

ACCEPTTE le devis de l'entreprise S. POIROT concernant le remplacement des chéneaux de la mairie pour un montant de 3 223 € HT – 3 867.60 € TTC.

SEANCE DU 30 AOUT 2018 A 20H30

***CANTINE SCOLAIRE - PRIX REPAS**

ACCEPTÉ le prix proposé par l'Auberge de la Poirie pour la fourniture des repas à la cantine scolaire soit 5.30€ - Dessert et pain compris à compter de la rentrée 2018/2019 et jusqu'au 06 juillet 2019.

***CANTINE SCOLAIRE - TARIFS**

FIXE le prix du repas à compter du 03.09.2018 – rentrée scolaire 2018/2019

- 4.20 € pour les enfants de Tendon
- 4.80 € pour les enfants extérieurs

***GARDERIE SCOLAIRE - TARIFS**

ACCEPTÉ le maintien des tarifs des cartes de garderie pour la rentrée scolaire 2018/2019

- Quotient familial CAF de 0 à 1000€ - 1.04 €/h - 27.80 €
- Quotient familial CAF de 1001€ à 1500€ - 1.20 €/h - 32.00 €
- Quotient familial CAF supérieur à 1500€ - 1.34 €/h - 35.80 €

***PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

APPROUVE le nouveau PEDT, réactualisé en raison du retour à la semaine de quatre jours et du « plan mercredi » instauré par le gouvernement.

***CREATION EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET**

DECIDE la création à compter du 03.09.2018 d'un emploi permanent d'encadrant périscolaire dans le grade d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour l'année scolaire.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

***CREATION EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET**

DECIDE la création à compter du 03.09.2018 d'un emploi permanent d'agent d'entretien dans le grade d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 8 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour l'année scolaire.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

***VENTE PARCELLES**

APPROUVE la vente de 2 parcelles cadastrées E360 et E419 d'une superficie totale de 2Ha 42a 49 ca pour la somme de 3 758.60 € à Mme VIARD épouse CLAUDON Paulette.

DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

Vu une insuffisance de crédit MODIFIE le BP 2018

INVESTISSEMENT

2111 : 269 € dépenses

1323 : 269 € recettes

***DELIBERATION MODIFICATIVE N°3**

Vu une insuffisance de crédit MODIFIE le BP 2018

INVESTISSEMENT

2315 : + 52 000 € sur budget voté en suréquilibre

***REGLEMENTATION GENERALE DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

DECIDE,

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- NOMME Mme MERCIER Céline comme le Délégué à la Protection des Données du CDG54.

***BORNAGE PARCELLES**

RETIENT le devis du cabinet Demange d'un montant de 990 € HT – 1 188 € TTC pour le bornage des parcelles concernées par la vente du presbytère et la réservation du nouvel accès à l'espace cinéraire du cimetière.

***PRISE EN CHARGE TRANSPORT SCOLAIRE**

DECIDE de rembourser les frais de transport scolaire pour les collégiens de la commune non scolarisés à le THOLY et pour les lycéens âgés de moins de 16 ans à l'entrée en classe de seconde à concurrence de 90 €.

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2018 A 20H30

***CLASSEMENT VOIRIE**

APPROUVE le classement de la portion située entre les n° 14 et 16 du chemin du Fossard en voie communale (allongement de la VC16 de 290m) afin de bénéficier de subventions pour les travaux de réfection. La distance classée est donc de 890 m pour la VC 16

***TARIF DENEIGEMENT**

APPROUVE le maintien de tarif de 55 € HT/h de Monsieur GEORGES François sans changement par rapport à l'année dernière pour le déneigement en renfort au profit de la commune.

***REGIME FORESTIER**

DEMANDE l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales suivantes :

Territoire	Section	N° de parcelle	Lieu-Dit	Surface
Tendon	F	607	Dvt la Grande Charme	1ha 34a 28ca
Tendon	F	88	Au blanc moutier	1ha 15a 70ca
Tendon	G	174	A la Grosse Goutte	0ha 36a 20ca
Tendon	G	175	A la Grosse Goutte	0ha 90a 70ca

***ETAT D'ASSIETTE 2019**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2019 dans la forêt communale relevant du régime forestier.

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier,

Soit :

Amélioration : parcelles 18-46-58

Régénération : parcelle 8

Irrégulière : parcelles 23-24-27

***CONTRAT PREVOYANCE CENTRE DE GESTION DES VOSGES**

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques PREVOYANCE et SANTE que le centre de Gestion des Vosges va engager en 2019 conformément à l'article 25de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de confier au Centre de Gestion des Vosges le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents retraités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC). (si mandatement pour le risque le risque santé).

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1^{er} janvier 2020.

AUTORISE le Maire à mandater le Centre de Gestion pour le lancement d'un éventuel nouveau contrat-groupe anticipé (avant le 31/12/2025) en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur par exemple) ou insatisfaction du service rendu.

***REEMPLACEMENT CHAUDIERE 13 Rte DES CASCADES**

RETIENT le devis de l'entreprise Christophe LEGAY pour le remplacement d'une chaudière gaz au 13 route des Cascades pour un montant 3 330 € HT – 3 513.15 € TTC

***PATIN EN TEFLON**

APPROUVE le devis de l'entreprise SICOMETAL pour l'achat de patins en téflon avec supports métalliques pour la somme de 1 687.30 € HT – 2 024.76€ TTC destinés à l'étrave de déneigement.

***CONTRAT SALARIE**

DECIDE la création à compter du 01 novembre 2018 d'un emploi non permanent pour faire face à besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade recrutement.

***DROIT DE PREEMPTION**

DECIDE d'utiliser le droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle boisée F629 au Faing Hasse d'une superficie de 0ha 84a 74 ca appartenant à Madame FERRY Monique.

***CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE**

DECIDE de solliciter le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;

D'AUTORISER, Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

***SUBVENTION LEGION VOSGIENNES**

DECIDE le versement d'une subvention de 450 € à la Légion Vosgienne à titre de participation communale dans le cadre du projet d'éclairage du monument aux morts.

***ECLAIRAGE MONUMENT AUX MORTS**

DECIDE la reprise du projet de la légion vosgienne suite aux difficultés administratives rencontrées concernant l'éclairage du monument aux morts et ACCEPTE le devis de l'entreprise LEPAUL-DURAND pour un montant de 1 833.56 € HT-2 200.27€ TTC

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2018 A 20H30

***RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRE DE REMPLACEMENT**

DECIDE d'autoriser M. le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 alinéa de la loi du 26.01.1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

- de charger M. le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédit au budget

***REGIME FORESTIER**

APPROUVE, suite à l'acquisition des parcelles boisées cadastrées D 933 et D 934, leur soumission au régime forestier auprès de l'ONF

***DELIBERATION MODIFICATIVE N°4 COMMUNE**

Suite à une insuffisance de crédit

MODIFIE le BP 2018

Cpte 6068 : - 3 000 €

Cpte 615221 : - 1 500 €

Cpte 61551 : - 600 €

Cpte 6413 : +5 100 €

***DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 FORETS**

Suite à une insuffisance de crédit

MODIFIE le BP 2018

6282 : -150 €

651 : +150 €

***DROIT DE PREEMPTION PARCELLE BOISEE**

Suite à l'exercice du droit de préemption DECIDE l'acquisition de la parcelle F629 de 84a74ca appartenant à Mme Monique CRONENBERGER pour un montant de 7 000 €

***ACHAT PARCELLES BOISEES**

ACCEPTE la proposition de vente de la part de Monsieur HEN pour les parcelles F 382-384-385-386-388 pour un montant de 30 000 € sur le budget 2019

***AGENT RECENSEUR**

APPROUVE la candidature de Mme SIMON Marion pour le poste d'agent recenseur pour le prochain recensement qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2019

***RADARS PEDAGOGIQUES**

RETIENT le devis de la société Signaux GIROD suite à l'octroi d'une subvention d'amende de police de 1 116 € pour l'acquisition de radars pédagogiques pour la somme de 6 013.86 € HT – 7 216.63 € TTC

***ADHESION AU SDANC**

APPROUVE l'adhésion au Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) des communes de VITTEL et de HERGUGNEY

***SORTIE DES 7 COMMUNES DE LA CCHV**

Rappel du contexte :

- En 2014, la commune de Tendon, alors en zone blanche, a dû rejoindre un EPCI. Les différentes possibilités avaient été travaillées dès 2009 et le souhait d'adhérer à un EPCI de montagne a été fait à travers la Communauté de Communes de Gérardmer Monts et Vallées.

- En 2016, il nous a été présenté un projet de fusion de trois EPCI de montagne pour une symbolique forte sur le massif vosgien et pouvoir peser à l'extérieur de notre territoire. Les élus de Tendon ont validé d'emblée ce projet et le Maire a fait partie du bureau provisoire mis en place au 2^{ème} semestre 2016.

-Le 12 septembre 2018 le Conseil Communautaire de la CCHV a validé le départ des communes de LIEZEY, REHAUPAL, XONRUPT-LONGEMER, LE VALTIN, GRANGES-AUMONTZEY, LE THOLY et GERARDMER.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU la délibération n°114/2018 du 12 septembre 2018 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV), approuvant le départ des communes de Gérardmer, Xonrupt-Longemer, Le Valtin, Liézey, Rehaupal, Le Tholy et Granges Aumontzey de la CCHV ;

VU la correspondance du 13 septembre 2018 de M. le Président de la Communauté de Communes des Hautes Vosges demandant à ses communes membres de prendre position sur ce retrait conformément aux dispositions de l'article L5211-11 du CGCT ;

Considérant qu'effectivement, la CCHV doit encore définir l'intérêt communautaire pour le choix de sa dernière compétence optionnelle et ses compétences facultatives avant le 31 décembre 2018 .

Considérant que de nombreux travaux ont été engagés sur le territoire intercommunal : plan paysage, atelier des territoires, gestion des milieux aquatiques, schéma de services à la population, de mutualisation, rationalisation des déchèteries, politique habitat...

Considérant que toute mise en place nécessite du temps pour son appropriation (élus, agents et population) et qu'il faut user en permanence de pédagogie pour expliquer le bien-fondé de ce territoire.

Considérant que ce retrait générerait de nombreuses incertitudes (transfert ou non du personnel, incidences fiscales, gestion des offices de tourisme) et occasionnerait des surcoûts financiers importants ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A 14 VOIX CONTRE,

REFUSE, la demande de départ des communes de de Gérardmer, Xonrupt-Longemer, Le Valtin, Liézey, Rehaupal, Le Tholy et Granges Aumontzey de la CCHV ;

Le conseil municipal de Tendon
IL Y A TRENTE ANS...

SEANCE DU 30 janvier 1988 à 20 H 00

Le Maire : Claude GUYOT

Le Conseil : Thérèse BABEL, Catherine BIZOT, Jacqueline CLEMENT, Bernard CUNIN, Gérard CUNIN, Pierre FREMIOT, André LALEVEE, Philippe RENAULD, Alain VILLAUME

*** PROJET ECOLE MATERNELLE :**

Le conseil,
DEMANDE l'estimation du projet N°2 « aménagement » et l'estimation du projet « agrandissement »
SOLLICITE de ramener à 700 000 F TTC le montant des travaux prévus pour l'école maternelle.

*** REGLEMENT INTERIEUR SALLE POLYVALENTE :**

Le conseil,
DIT que la commission des Fêtes se réunira prochainement pour mettre à jour les locations et le règlement intérieur de la salle polyvalente.

*** COURRIER MAIRE FAUCOMPIERRE :**

Le conseil,
Suite à la lettre de Monsieur le Maire de Faucompierre,
DEMANDE à celui-ci à quel niveau financier la commune de Tendon doit intervenir dans le projet de création d'une maison de retraite

*** DEMANDE ELECTRIFICATION :**

Le conseil,
REFUSE l'électrification de la construction de M. Robert PIERRE, celle-ci étant utilisée comme abri de jardin

*** ENQUETE A MENER :**

Le conseil,
DIT qu'une enquête sera menée auprès des personnes de la commune qui seraient intéressées pour un projet de transport entre Docelles et Tendon

*** BAIL DE CHASSE XAMONTARUPT :**

Le conseil,
DECIDE le transfert du nom sur le bail de chasse de Xamontarupt sans changement de tarif

*** DEMANDE CU :**

Le conseil,
DÉCIDE l'extension de la zone UA du Village dans le POS pour les parcelles section C lieu dit « Les Meix Mouré » N°42, 43, 44, 389, 390, 391. Cette modification est en vue de l'obtention d'un Certificat d'Urbanisme pour une future construction.

***EXTENSION DE LA ZONE NB :**

Le conseil,
DÉCIDE la modification de la zone NC en zone NB des parcelles de la section A au lieu dit « Les Gouilles » dans le POS. Cette modification prend effet à ce jour

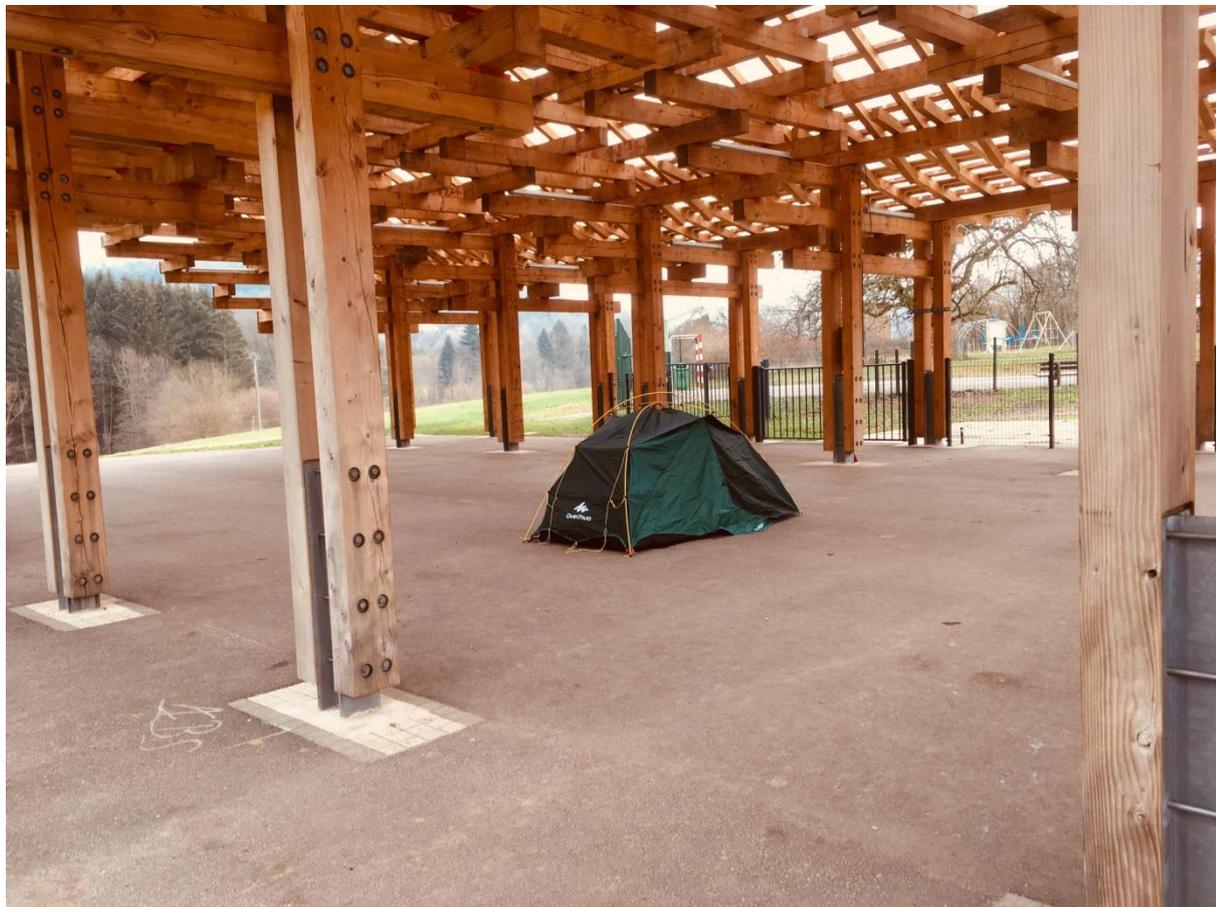


PHOTO INSOLITE...UN CAMPING A TENDON ?

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Nous vous présentons les chiffres du compte administratif 2017 validés en conseil

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2017	REALISE 2017	RAPPEL 2016
	598 430 €	449 600 €	423 731 €
Dont charges à caractère général	141 200 €	133 728 €	109 444 €
Dont charges de personnel	180 941 €	179 788 €	193 500 €
Dont autres charges de gestion	83 860 €	83 166 €	58 108 €
Dont charges financières	5 444 €	5 433 €	3 813 €
Dont charges exceptionnelles	770 €	7 €	17 500 €
Dont virement à l'investissement	146 377 €		

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2017	REALISE 2017	RAPPEL 2016
	660 988 €	515 558 €	592 937 €
Dont produits de services	38 350 €	41 381 €	38 815 €
Dont impôts et taxes	170 200 €	185 448 €	170 767 €
Dont dotations et participations	181 300 €	220 350 €	206 578 €
Dont revenus immeubles	24 000 €	26 116 €	27 114 €
Dont virement budget forêt	0 €	0 €	120 000 €
Dont produits exceptionnels	6 000 €	8 837 €	21 740 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		65 958 €	169 206 €

Commentaires :

Le compte administratif génère un excédent brut de 65 958 € mais aucun reversement du budget forêt au budget général n'est intervenu en 2017 et l'excédent de fonctionnement de 2016 a suffi à équilibrer le budget et financer les investissements. Les charges générales en hausse tiennent compte d'un sinistre sur matériel compensé en partie par des indemnités en recettes. La charge de personnel se réduit logiquement de 14 000 € car on avait eu des postes doublés en N-1. Les autres charges en hausse tiennent compte d'une subvention d'équilibre au budget assainissement et de frais de formation plus importants en lien avec le nouveau logiciel de comptabilité et de gestion de l'administration générale (état civil, délibérations, listes électorales,...).

Les services périscolaires continuent de progresser en fonctionnement (cantine, garderie, centres aérés,...) et le parc locatif était totalement occupé en 2017, ce qui ne s'était pas produit depuis plusieurs années. Les dotations sont finalement en hausse car pour l'instant, la baisse de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est compensée par une hausse de la Dotation Solidarité Rurale destinée à soutenir les territoires ruraux comme les nôtres.

SECTION INVESTISSEMENT

	REALISE 2017	RAPPEL 2016
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	563 942 €	198 766 €
Dont dépenses équipement	523 510 €	183 393 €
Dont remboursement emprunt (capital)	36 278 €	15 373 €

	REALISE 2017	RAPPEL 2016
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	47 832 €	478 025 €
Dont Subventions d'investissement	2 000 €	105 628 €
Dont dotations-fonds divers	26 114 €	148 018 €
Dont réalisation emprunts	0 €	220 000 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	- 516 110 €	+ 279 259 €

Commentaires :

Les dépenses d'investissements de 2017 ont consisté au règlement de toutes les factures de travaux du centre bourg pour un montant de 420 000 € environ. Des travaux sur bâtiment (école, immeubles locatifs) et l'achat d'un micro tracteur pour tondeuse, faucheuse accotement et déneigement complètent ces dépenses. Un programme voirie est également mené chaque année.

Les recettes se limitent à une subvention de 2 000 € et le remboursement de TVA, le solde des subventions étant repoussé à 2018. Le nouvel emprunt réalisé en 2016 sur 12 ans, se rembourse chaque trimestre à partir de 2017, ce qui amène le remboursement en capital sur les deux emprunts existants (centre bourg et périscolaire) à 36 278 € en 2017 et ce jusqu'en 2021.

Le solde d'investissement est donc fortement négatif dans les comptes 2017 mais il se compense en grande partie par l'excédent de 2016 et il va se rééquilibrer en 2018 avec les subventions à recevoir et des apports du budget de fonctionnement.

BUDGET COMMUNAL 2018

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :	436 315 €	(2017) 578 430 €
Dont charges à caractère général	132 300 €	130 700 €
Dont charges de personnel	191 180 €	170 441 €
Dont autres charges de gestion	64 360 €	83 860 €
Dont charges financières	4 400 €	5 214 €
Dont charges exceptionnelles	500 €	2 000 €
Dont virement à l'investissement	0 €	146 377 €

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :	436 315 €	(2017) 435 500 €
Dont produits de services	38 380 €	38 350 €
Dont impôts et taxes	168 135 €	170 200 €
Dont dotations et participations	194 800 €	181 300 €
Dont revenus immeubles	25 000 €	24 000 €
Dont virement budget forêt	0 €	0 €
Dont autres produits de gestion	0 €	6 000 €

Commentaires :

Le budget de fonctionnement reste cohérent avec les précédents avec des dépenses à caractère général bien établies et maîtrisées dans leur ensemble depuis plusieurs exercices. La dépense de personnel progresse pour plusieurs raisons ; le changement de certains contrats de prévoyance salariée, l'arrêt d'emplois aidés que la commune veut conserver et la prévision de départ en retraite avec un doublement de poste sur quelques mois.

Les recettes sont conservées quasiment identiques à 2017 avec une activité périscolaire au même niveau, des dotations et des recettes fiscales identiques, sachant que le réalisé des dotations en 2017 avait été de 220 000 €...

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	448 025 €	(2017) 546 248 €
Dont voirie	35 000 €	426 998 €
Dont études (bornage,...), achat foncier	2 000 €	48 980 €
Dont remboursement emprunt (capital)	39 625 €	37 280 €
Dont bâtiment	32 400 €	
Dont matériel	13 300 €	23 440 €
Dont report budget précédent	306 400 €	

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	549 281 €	(2017) 546 248 €
Dont Subventions d'investissement	131 300 €	211 000 €
Dont emprunts LT	0 €	0 €
Dont FCTVA	80 000 €	20 700 €
Dont excédent fonctionnement antérieur	291 446 €	146 377 €

Commentaires :

Le programme d'investissement revient à des sommes cumulées inférieures à 100 000 € avec un remboursement en capital d'emprunts de 40 000 €. Les mouvements budgétaires vont encore être importants avec le déficit 2017 à combler en dépenses mais quasiment assuré par des excédents antérieurs en recettes. Ces gros montants devraient se résorber fortement en 2019 pour présenter un budget d'investissements plus facile à la lecture.

En nouveaux investissements, il est prévu un programme voirie de 35 000 € qui en fait avoisinera 60 000 € dans le réalisé. Des travaux de bâtiments sont prévus sur la mairie (remplacement chéneaux, portes d'entrées), l'école (peinture de 2 salles de classes et isolation phonique) et agrandissement du local communal. Une mise à jour régulière du matériel est également prévue.

Les recettes d'investissements comprennent les dernières subventions du Centre Bourg à percevoir et un gros remboursement de TVA au vu des factures acquittées en 2017. Là aussi, la situation va se recalculer en 2019 avec un total de budget investissements qui ne dépassera plus 200 000 € contre 500 à 600 000 € ces dernières années.

LA FORÊT COMMUNALE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

	REALISE 2017	RAPPEL 2016
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 384 €	141 078 €
Dont charges à caractère général	17 384 €	21 078 €
Dont virement budget général	0 €	120 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 412 €	55 472 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 75 028 €	- 85 606 €

Commentaires :

Le résultat 2017 de la forêt n'inclut plus de dépenses pour le budget général. Le bon niveau des volumes et des prix sur l'année a permis un excédent de 75 028 € qui sera en réserve de trésorerie. Les investissements ont été de 33 553 € sur des achats de parcelles et des financements de travaux d'avenir (plantations, dégagements,...). Un achat de parcelles situées en Zone de Protection a pu être subventionnée à 50 % par le département soit 5 026 € perçus en recettes d'investissements.

BUDGET FORET 2018

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	48 200 €
Dont charges à caractère général	18 200 €
Dont virement budget général	0 €
Dont virement à l'investissement	30 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	257 791 €
Dont produits des services	51 500 €
Dont résultats reportés	206 291 €

Les recettes de bois 2018 sont estimées au même niveau que dans le budget 2017. Ce montant est toujours minoré, vu le report d'excédent important. Notre plan d'aménagement forestier de 15 ans (2003 – 2018) prend fin et un nouveau schéma est en préparation pour les 20 ans à venir.

Côté investissement, ce sont encore 30 000 € qui sont prévus pour un programme de travaux sur les peuplements existants et l'achat de nouvelles parcelles qui nous sont régulièrement proposées et que la commune achète dans tous les cas de situation de riverain. Un échange de parcelles est également prévu sur 2018 pour structurer au mieux notre forêt et faciliter son exploitation.



LA RUCHE

Centre d'accueil périscolaire

TENDON

laruchetendon@orange.fr

Périscolaire : Le centre périscolaire accueille les enfants de maternelle et primaire de l'école de Tendon. Il est ouvert de 7h00 à 8h30 et de 16h00 à 18h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, pendant les périodes scolaires.

Centre aéré : Le centre périscolaire accueille également les enfants de Tendon et des communes voisines, la première semaine de chaque petite vacance (sauf Noël), ainsi que la dernière semaine du mois d'Août.

Mercredi récréatif : Des activités « découvertes » proposées et gérées par la commune et la commission scolaire et périscolaire continuent à plaire aux enfants. Nouvellement mise en place, nous proposons l'ouverture du centre le mercredi, à la journée, de 7h00 à 17h30, permettant l'adaptation aux évolutions dans l'organisation de la semaine d'école. Marie, la responsable du centre, en est la coordinatrice.

Ces mercredis récréatifs entrent dans la logique du projet pédagogique annuel, un thème différent est décliné chaque trimestre, intégrant des activités variées, dont l'intervention plusieurs fois par mois, de professionnels ou bénévoles extérieurs, travaillant en partenariat avec l'équipe éducative.

Sur le thème « d'éveil musical », nos intervenants de la MCL de Gérardmer, Daniel en musique et Pierre pour le hip-hop, sont intervenus pour le premier trimestre.

Le deuxième trimestre est consacré au Théâtre avec la participation de la troupe de Théâtre « Acte » de St Dié. L'histoire est inventée par Marie, sur le thème des arbres, thème prévu dans le projet pédagogique.

Le thème du troisième trimestre est en train de se mettre en place, il portera sur « Bouge ton corps », avec du cirque, de la danse, des jeux d'extérieurs etc...

Les activités conduites donnent lieu à une représentation en fin de trimestre, valorisant l'implication des enfants. Les parents sont invités à venir voir évoluer leurs enfants.

Ces ateliers « découvertes » fonctionnent les mercredis, soit le matin de 9h30 à 11h00, soit l'après-midi de 14h30 à 16h00.

Il y a actuellement 19 inscriptions au centre, pour les mercredis récréatifs. Certains enfants ne viennent que le matin, d'autres que l'après-midi, d'autres encore sont inscrits à la journée.

Nous demandons une régularité pour les inscriptions, un engagement de participation, pour le bien-être de l'enfant et la continuité dans les projets. Les enfants participent ainsi à un projet dans sa totalité, en voient la progression et l'aboutissement.

Ateliers des jeudis soir : Certains ateliers fonctionnent le jeudi soir pendant les temps de garderie de 16h30 à 18h00 :

Nous organisons des ateliers « Ludothèque », une fois par mois. Des intervenants bénévoles proposent également des ateliers civiques, il s'agit de la gendarmerie, les pompiers, l'association Don du sang, Protection civile, ainsi que le CAUE, Maisons paysannes, atelier jardinage, cuisine, etc...

Le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) va mener des ateliers avec les enfants, dans le cadre du projet d'aménagement de la place du village, afin d'enrichir la réflexion et d'apporter leur vision.

Une partie des intervenants étaient déjà partenaires des NAP, les partenariats engagés ont pu être valorisés.

Un grand Merci aux bénévoles qui viennent renforcer l'équipe d'animation, permettant de diversifier les ateliers proposés, et à l'équipe d'animation qui s'engage et redouble d'imagination pour faire du temps périscolaire, des occasions de partage et d'ouverture culturelle et citoyenne.

La responsable du centre périscolaire, Marie



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Alizée, Léna, Célestin, Kentin, Lilian et Yanis forment le Conseil Municipal des Jeunes, version 2018/2019.



Le 15 avril 2018, 3^{ème} Toda Trail organisé conjointement par les Conseils des jeunes de Tendon et du Tholy.

Les sportifs, enfants et adultes, avaient rendez-vous pour participer à une course à pied. Au programme 2,4 ou 6,8 km de parcours dans la forêt autour de la grande cascade.
Joli succès puisqu'une quarantaine de coureurs s'étaient déplacés.



Podium du 6.8km

31 octobre 2018
Cortège monstrueux pour Halloween
dans les rues du village. Les enfants
étaient, non pas assoiffés de sang, mais
affamés de bonbons.



Enfin le 8 décembre 2018, les jeunes ont marché pour le téléthon.

PROJETS 2019

Le samedi 16 mars 2019, une après-midi



est proposée à la salle polyvalente.



Le dimanche matin 31 mars 2019, les jeunes organisent un nettoyage de printemps afin de ramasser les déchets sauvages dans le secteur du Haut de la Croix en direction du centre du village.

Dimanche matin 28 avril 2019, le 4^{ème} Toda Trail est prévu.



Le vendredi soir 30 août 2019, séance de cinéma sous la halle.

Une sortie VTT est à l'étude pour septembre 2019, sans oublier Halloween puis le téléthon.

Le centre D'incendie et de secours de TENDON

Depuis le mois de septembre, vous avez dû apercevoir sillonner sur le secteur le nouveau véhicule du centre.

L'ancien véhicule CCFM (camion citerne forestier moyen) étant parti à la réforme, le service départemental d'incendie et de secours des Vosges, nous a confié un CCRL (camion citerne rural léger) .

Ce nouveau véhicule répond aux exigences en terme de matériels et équipements incendie rural et urbain .

Il reste un véhicule poids lourd mais également 4X4.

Lors de l'année 2018, les pompiers du centre ont réalisé 85 interventions sur le secteur (une vingtaine de plus que 2017) avec un effectif de 18 sapeurs-pompiers.

Une équipe qui reste dévouée et motivée dans tous les domaines aussi bien sur les interventions que sur les formations (secourisme et incendie) .

Prochainement nous allons accueillir Hugo Olier de St Jean du Marché qui va passer son brevet de JSP (jeune sapeur pompier) en juin .

Lors des cérémonies 2018

- Médaille d'Argent : 20 ans de service
BABEL Damien
- Médailles de Bronze : + de 10 ans de service
MOULIN Olivier -POIROT Gabriel -MOUHAT Vincent
- Nomination :
Adjudant VILLAUME Lionel (Rassemblement Départemental en juin)

Départ en retraite :

Après 24 années de service, Benoit AUBERT fait valoir ses droits à la retraite, mais fort de son engagement il continue à œuvrer pour l'Amicale mais également en intégrant l'équipe de soutien et de réserve départementale de la sécurité civile des Vosges.

Soucieux de maintenir la présence des sapeurs-pompiers proche des citoyens, le SDIS des Vosges ouvre le recrutement aux personnes qui souhaitent devenir sapeurs-pompiers en ayant une « monocompétence ».

Ce sont des hommes et des femmes uniquement formés au secourisme car plus de 75 % de nos interventions sont dédiées au secours à personne.

La formation incendie restera optionnelle, car nous sommes déclenchés en fonction des compétences du personnel et de la nature de l'intervention.

Si vous avez de la disponibilité à nous offrir et que cette formule vous intéresse, nous sommes prêts à vous accueillir avec une période probatoire afin de vous faire découvrir notre passion.

Nous sommes à votre disposition

Adj Villaumé Lionel

Chef de centre de Tendon

03.29.37.65.43.



Syndicat de l'eau de Faucompierre-Tendon-Xamontarupt

Bilan de l'année 2018 :

L'année 2018 a été comme en 1976, une année très ensoleillée mais également la plus basse au niveau pluviométrique.

Le syndicat n'a cependant enregistré aucun problème. Nous avons, comme les années précédentes, fourni de l'eau à la commune du Tholy.

Les travaux prévus en 2018 n'ont pu être réalisés, l'agence de l'eau Rhin-Meuse n'a accordé aucune subvention. Le cadre du programme 2013/2018 a été intégralement consommé et donc clôturé administrativement. Notre projet était abouti après deux ans de concertation.

Cependant rien n'est perdu car notre dossier va faire partie du programme 2019/2024 qui sera établi à partir du mois de mars 2019.



La fin de l'année 2018 a vu le départ en retraite de notre fontainier Monsieur Lionel Dumont, après 20 années de services. Il a débuté le 28 octobre 1998 en tant qu'agent communal pour la mairie de Tendon et simultanément au syndicat de l'eau. Un grand merci à lui pour son dévouement au syndicat et pour tous les services rendus aux abonnés. Il se rendait toujours disponible connaissant le réseau d'eau "comme sa poche". Nous lui souhaitons une bonne santé et une bonne retraite.

Le président et les délégués vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Le président
Monsieur Hubert Villaumé



Commission Syndicale de gestion des Biens Indivis de Tendon-Faucompierre

Presbytère

L'année 2018 a été marquée principalement par la cession du presbytère dont la gestion avait été sortie de la CSBI en début d'année, le bâtiment ne présentant plus d'intérêt pour elle depuis qu'il n'hébergeait plus le prêtre de la paroisse Saint Antoine en Vologne.

Remis à son propriétaire, la commune de TENDON, sa réhabilitation posait question comme cela avait déjà été évoqué dans de précédents bulletins. Certes les idées ne manquaient pas, mais engendraient des investissements trop importants au détriment d'autres projets communaux plus orientés vers le quotidien des habitants.

La cession a été décidée suite à la présentation par un riverain d'un projet visant à utiliser le presbytère dans le cadre d'une activité commerciale ludique et touristique, à savoir une activité à la mode en plein essor : l'«escape game». Nous souhaitons « bon vent » à ce jeune entrepreneur dynamique pour la réussite de ce projet.

Cimetière

Suite à une demande insistante de l'association « SOUVENIR FRANÇAIS », et pour respecter une obligation légale, un emplacement dénommé « Carré des Morts pour la France » a été créé à proximité du monument aux Morts afin d'y recueillir les dépouilles des « Morts pour la France » qui reposent actuellement dans des sépultures familiales, lorsque les concessions de celles-ci ne seront plus renouvelées.

Eglise

Une panne importante est survenue à l'automne sur le mécanisme des cloches. Une fissure sur un élément de ce mécanisme demande un remplacement de cet élément, mais il serait semble-t-il préférable de procéder au remplacement de l'ensemble du mécanisme par un ensemble plus moderne qui produirait moins de vibrations au niveau de la structure du clocher. Cette question est à l'étude en partenariat avec la paroisse. Dans l'attente une mesure conservatoire a consisté en la suppression de la sonnerie de l'« Angélus » et c'est pour cette raison également que la commune n'a pas procédé à la sonnerie commémorative du 11 Novembre à 11h00, qui devait durer 11mn et aurait risqué d'entraîner des dommages supplémentaires au mécanisme.

Dans un tout autre domaine, le clocher a reçu la visite de membres de l'« association Oiseaux Nature » sous la conduite de M. MEIGNAN, visite qui a été relatée dans la presse locale dont voici un résumé :

Tendon, la chouette effraie est attendue !



Une ancienne pelote de réjection

TENDON : clocher et environnement propice



La chouette effraie ou effraie des clochers habite les milieux ouverts, riches en pâturages, prairies et vergers. Il s'agit d'un oiseau strictement nocturne, rupestre à l'origine, qui s'est adapté aux constructions humaines (granges, ruines, clochers...). Mais notre «dame blanche» naguère présente dans de nombreux villages vosgiens, s'est considérablement raréfiée dans toute l'Europe.

En cause : les accidents dus au trafic routier qui ne cesse de croître, l'agriculture moderne qui élimine les milieux bocagers... mais également la fermeture des clochers d'églises, bien que les clochers soient des lieux hautement propices à la nidification (absence de dérangement, pas ou peu de prédateurs, espace pour les jeunes).

A Tendon, le clocher (non fermé) de l'église et l'environnement sont favorables à l'effraie, malheureusement après la visite d'un ornithologue de l'association Oiseaux Nature, celui-ci n'a pu voir de traces de la protégée. Ce qui confirme les craintes de grand déclin de ce rapace nocturne. En revanche une belle colonie de martinets noirs s'est installée dans les interstices du mur du clocher !

L'association Oiseaux Nature sollicite ou intervient à la demande des communes pour la pose de nichoir à effraie et remercie les communes pour la bienveillance dont elles font part, communes qui ont un rôle essentiel à jouer pour la biodiversité.

Pour plus d'information :

Action «chouette effraie» dans les Vosges sur le site

<http://www.association-oiseaux-nature.com/>

LE MOT DU CORRESPONDANT DEFENSE

Les objectifs du Service National Universel

La mise en place d'un Service National Universel (SNU) est un engagement fort du président de la République, visant à impliquer davantage la jeunesse française dans la vie de la Nation, de promouvoir la notion d'engagement et de favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Le groupe de travail sur le SNU a proposé un dispositif opérationnel soumis à l'arbitrage des pouvoirs publics. Il indique l'ensemble des éléments clés nécessaires et trace le chemin qui pourrait conduire à ce déploiement.

Le SNU n'est pas le rétablissement du service militaire, suspendu en 1997.

Les objectifs assignés au SNU sont au nombre de trois :

- *Cohésion sociale et territoriale ;*
- *Prise de conscience, par chaque génération, des enjeux de la défense et de la sécurité nationale ;*
- *Développement de la culture de l'engagement.*

Le SNU doit favoriser le brassage social et territorial et permettre à chaque jeune d'être acteur de sa citoyenneté.

Il s'agit de construire un projet de société qui vise à la transformer en impliquant les jeunes générations qui seront à la fois les bénéficiaires et, en partie, les organisateurs de ce projet.

Sa conception devra donc être collective. Une large place devra être accordée à l'innovation pour rendre ce dispositif attractif, et qu'il puisse donner lieu à une réelle reconnaissance de l'engagement.

Il ne saurait, enfin, être question de définir un parcours rigide et obligatoire, qui ne répondrait ni aux objectifs des pouvoirs publics ni aux attentes de la jeunesse.

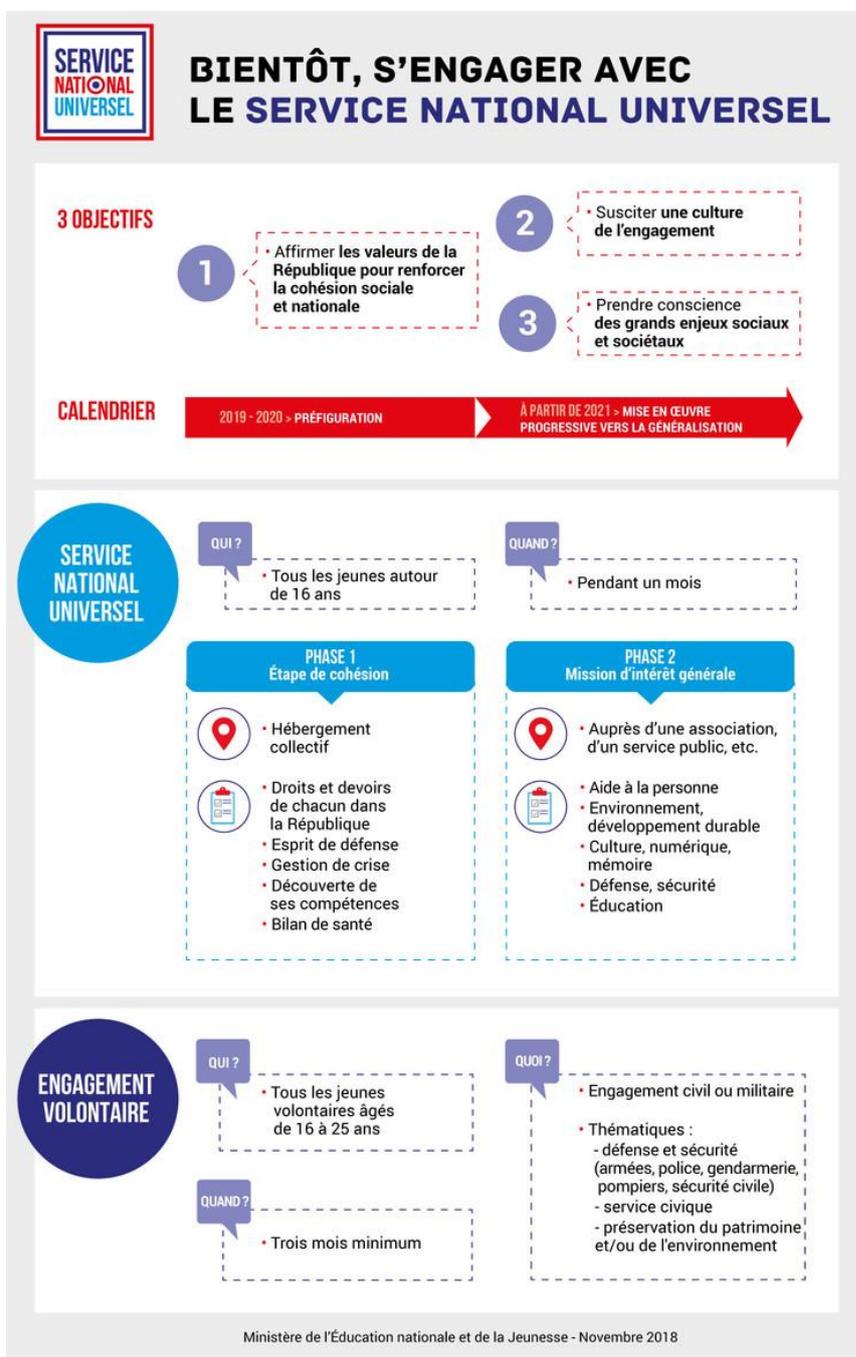
Les grands principes du Service National Universel

Le gouvernement a validé les grands principes d'architecture proposés par le groupe de travail, et notamment son organisation en deux phases distinctes.

La première phase du SNU, dans le prolongement de l'obligation scolaire, constituera l'aboutissement du parcours citoyen, débuté à l'école primaire et poursuivi au collège. Effectuée aux alentours de 16 ans, elle sera d'une durée d'un mois maximum et comportera une période d'hébergement collectif.

Vécue par une classe d'âge entière quels qu'en soient l'origine, le sexe, le milieu ou le territoire, cette phase comprendra une occasion de vie collective permettant à chaque jeune de créer des liens nouveaux, d'apprendre une façon neuve de vivre en commun, de développer sa culture d'engagement pour affermir sa place et son rôle au sein de la société. Elle sera aussi l'occasion de détecter les difficultés de certains jeunes (lecture, santé, insertion, etc.) et d'y remédier par une orientation vers les dispositifs adaptés.

Dans un second temps, chaque jeune sera encouragé, notamment par des mesures d'attractivité variées et ciblées, à poursuivre volontairement une période d'engagement d'une durée d'au moins trois mois, liée à la défense et la sécurité (engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile), à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement ou encore au tutorat, sans que cette liste soit limitative. L'offre des différentes opportunités d'engagements, civils ou militaires, intégrera les volontariats existants et des propositions nouvelles, y compris celles qui émaneront des jeunes eux-mêmes. À noter que l'actuel [service civique](#) sera l'un des moyens d'accomplir cette seconde phase du SNU.



LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE

- *AUBERGE DE LA POIRIE* - Mme Sylvie MARIN
67, Route des Cascades

- *LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON
Chemin des Pschées

- *BROCANTE DES CASCADES* - 61, Route des Cascades

- *LE BATACLAN* - 18, Route des Cascades

- *LE PETIT GRENIER* - 34, Route des Cascades

- *LE GRENIER DU FOSSARD* - 38, Chemin du Fossard

- *Chauffagiste* - Christophe LEGAY - 3, Chemin des Ronds Champs

- *Plâtrerie* - Michel et Rémi RAUCY - 3, Chemin du Bois le Renard

- *AFIPC Informatique* - en lien sur le site www.tendon.fr

- *Garage de la Poirie* - Sébastien PARADIS - 5 Chemin de la Poirie

- *Mister Thot Burger* - Théotime BERNARDIN

- *Le Presbytère (escape game)* Théotime BERNARDIN

- *PEP Sous Fil* : Marie Jeanne DESEINT 10 Chemin de la Poirie

- *Le Relais Fermier* - 13, Route des Cascades

- « *L'Atelier du Faing Janel* » Magali BABEL 25, Chemin du Faing Janel

- *Artiste peintre Marie RUBBEN* - *Chemin des Meix Mourés*

- *Forestiers* - André et Cédric LALEVEE - 9, Chemin des Pschées

- « *D'une branche à l'autre* » - Gabriel POIROT - 1 Chemin de la Haie

- *Victorine DIDIER de TENDON au Relais des Bûcherons à Liézey.*

LES AGRICULTEURS DU VILLAGE

- BABEL Damien* - 25, Chemin du Faing Janel
- BABEL Nicolas* - 25, Chemin du Faing Janel
- BARADEL Jean-François* - 33, Chemin de la Bisoire
- CLAUDE Céline* - 1, Chemin de la Bisoire
- GAEC de la Moulure* - 31, Chemin de la Moulure
- *GODARD Maud* - 29, Chemin de la Bisoire
- GUGGENBUHL Solange* - 19, Chemin du Faing Janel
- *SCEA de Raiebois* - 28, Chemin des Ronds Champs
- VILLAUME Lionel* - 14bis, Chemin du Fossard



LES HEBERGEURS DU VILLAGE

- AUBERGE DE LA POIRIE* - Mme Sylvie MARIN
67, Route des Cascades 03.29.23.22.22
- LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON
Chemin des Pschées 03.29.66.23.35
- SCI HUIBO*
3, Chemin du Faing Janel
- *MAMYVONNE*
4, Rue de la Clé 03.29.66.69.99
- Hervé CLAUDON*
29 Bis Chemin des Ronds Champs 03.29.66.28.82

LES GITEURS AU VILLAGE

- Damien BABEL* - 25 Chemin du Faing Janel
- Gérard CUNIN* - 31 Chemin des Ronds Champs
- Solange GUGGENBUHL* - 19 Chemin du Faing Janel
- Annette BEGEL* - 69 Route des Cascades
- André PIERRON* - Le Faing Janel
- Eddy FONTAINE* - Chemin de la Scie

La vie des associations





Cette année encore, l'Association Familiale a animé le village en complément des autres associations.

L'Assemblée Générale avec la dégustation de la galette a ouvert le bal, est venue ensuite la mini boum à l'occasion du carnaval des enfants.



Notre traditionnel repas des aînés a eu lieu le 8 avril, moment convivial qui est cher aux aînés de nos villages, journée qui leur est entièrement consacrée, avec un apéritif gourmand, puis un bon repas servi par nos bénévoles de l'association, sans oublier les animateurs de cet après-midi Marie et Gérard. Repas réservé aux habitants de Tendon et de Faucompierre âgés de plus de 65 ans.

A noter, que si vous faites partie de cette tranche d'âge et que vous ne recevez pas les invitations, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un des membres du bureau, c'est tout simplement que vous n'apparaissez pas sur les listes des mairies (je pense surtout aux résidences secondaires).

Courant mai, nous avons proposé le groupement de fleurs et de replants potagers, puis est venu le moment de gâter les mamans avec de jolis Gerbera.



Les reines de la frite
De nombreux exposants



Un peu plus tard dans l'année, sous le soleil, c'est notre vide grenier qui est venu s'installer sur la place du village, toujours autant de plaisir de voir ou de revoir nos fidèles exposants et d'accueillir les chineurs venus dans l'espoir de dénicher la perle rare.

La rentrée scolaire est arrivée, c'est à ce moment que l'Association Familiale a décidé de proposer sa sortie familiale. Une journée détente pour prolonger les vacances, au Center Parcs « les Trois Forêts ». Pari réussi, le bus était complet.



Et pour terminer cette année 2018, un sympathique spectacle à l'occasion du passage du Grand Patron, présenté par la Compagnie « Les Fées du Logis » de Raon-l'Étape.

Tout au long de l'année, nous vous avons proposé des groupements d'achat de fioul, préparés et organisés par Aurélie.

Le Bureau de l'Association Familiale vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.

Associativement

Victorine, Présidente 06.03.07.11.62 ou victorine.fluck@sfr.fr



Le But principal de l'Amicale Laïque est de subventionner les activités des enfants.
En plus de la provision pour la classe de mer, nous avons participé financièrement aux différentes activités de l'école sur l'année 2017-2018 :

MATERNELLES:

- *Intervention de l'Eaudici : le cycle de vie des fourmis.
- *Sortie à Plombières, les Jardins en terrasses avec l'école maternelle de Réhaupal.
- *Sortie à la Ferme aventure de La Chapelle-aux-bois. Parcours pieds nus et labyrinthes.
- *Intervention de Laurent BERNARD : le trésor de Calicot Jack. Thème de l'eau (respect de l'environnement/ cycle de l'eau).
- *Spectacle au Tholy : L'enfant qui cherchait son arbre.

CYCLES 2 et 3 :

- * L'Eaudici - Les VOIVRES : ateliers sur le thème de la biodiversité / fabrication d'objets technologiques en lien avec l'eau.
- * 2 Sorties au musée d'Art contemporain d'Epinal.
- * Spectacle au Tholy. L'enfant qui cherchait son arbre.
- * Intervention de Laurent Bernard sur le thème de l'eau (vidéo conférence)
- * L'enfant qui cherchait son arbre.

Les 300€ par classe servent à l'achat de matériel pour les projets ponctuels (Noël / fête des mères / Pâques...), aux abonnements magazines, achats ateliers culinaires/ livres...

L'amicale verse également une subvention au foyer socio-éducatif du collège du Tholy où de nombreux jeunes Todas sont scolarisés.



Moisson avant la fête

Les recettes de l'association proviennent presque exclusivement de la traditionnelle Fête du pain aux fruits et de l'artisanat qui célébrait son 34^{ème} anniversaire le 22 juillet 2018.

Elle connût cette année encore un immense succès, grâce au travail des nombreux bénévoles et à l'ambiance si chaleureuse qu'ils savent donner à cet événement incontournable de la vie des Todas .



Le public ne s'y trompe pas et revient chaque année aussi nombreux pour vivre un moment de détente dans la simplicité et la gaîté propre à notre petit village de montagne.

Vous pouvez dès maintenant réserver votre 21 juillet 2019 pour la 35^{ème} édition, les soirs de la semaine précédente pour le montage et la journée

du lundi suivant pour le rangement suivi du repas des bénévoles.

N'hésitez pas à vous joindre à notre joyeuse équipe !

Les autres activités en 2018 ;

Le 6 janvier, la traditionnelle sortie cinéma toujours aussi appréciée.

Le 9 juin, nos Ados ont profité d'une sortie Laser Game à Xonrupt

Le 30 juin, la fête de l'école suivie de son apéritif a clôturé l'année scolaire.

Nous remercions chaleureusement notre ami Gaby qui nous a concocté un voyage adulte fort sympathique dans son Haut-Doubs natal pour un prix « inconcurrençable » !

Le week-end du 13-14 octobre, une quarantaine de joyeux lurons a pu découvrir les richesses naturelles, architecturales et culinaires de l'endroit.

Nous avons pu nous mêler aux traditions et à la population locale en participant au comice agricole de Morteau et au bal qui suivit.

Chacun est reparti avec le souvenir d'un agréable moment passé ensemble !



L'assemblée générale s'est déroulée le 30 novembre.

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, leurs enfants quittant l'école primaire pour beaucoup, Sébastien, Sylvain, Jean-Christophe et Louise ont souhaité laisser leur place au bureau de l'Amicale Laïque.

Je pense pouvoir, au nom de l'ensemble des membres de l'association, les remercier chaleureusement pour leur investissement considérable.

La roue tourne et nous avons le plaisir d'accueillir deux « nouveaux » parents ; Laurent et Christophe.

Le bureau fraîchement élu s'est rapidement réuni pour définir les nouveaux rôles et assurer la continuité des activités.

La volonté de poursuivre le travail accompli par nos prédécesseurs directs et plus anciens s'est clairement fait ressentir.

L'esprit de convivialité était au rendez-vous et nous ferons tout pour qu'il le reste tout au long de l'année, en particulier lors des diverses manifestations.

Le bureau :

<ul style="list-style-type: none">- Président : Vincent MOUHAT (06 70 72 79 06)- Vice-président : Gabriel POIROT- Trésorière : Céline LALLEMANT- Trésorier adjoint : Fabien PERNOT- Secrétaire : Emilie CUNIN- Secrétaire adjointe : Irène VILLAUME	<ul style="list-style-type: none">- <u>membres actifs (et même très actifs) :</u>- Bruno LHOTE- Emeline PIERRON- Laurent MOUGEL- Christophe DEMANGEON
--	---



Le 1^{er} Décembre, le Saint Nicolas s'est rendu à l'école pour apporter le goûter aux enfants émerveillés. Ceux -ci l'ont accueilli joyeusement en chansons. Son fidèle compagnon n'a pas eu à sortir ses triques tant la sagesse des écoliers était exemplaire !

Le 16 Décembre c'est le père Noël qui est passé rendre visite aux enfants. L'Amicale a offert l'apéritif aux parents.

Il a poursuivi sa tournée le 24 décembre, pour rendre une visite sympathique aux aînés du village.

Toute l'équipe de l'Amicale Laïque vous souhaite une joyeuse année 2019 et vous dit à très bientôt.

Amicalement
Vincent

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE TENDON

Pour commencer, l'ensemble des membres de l'Amicale des sapeurs-pompiers vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

L'année dernière a été une nouvelle fois à Tendon bien remplie d'animations, l'amicale des SP y contribue grâce à une équipe toujours aussi dynamique, bénéficiant du savoir des plus anciens et de l'énergie de la jeunesse.

Nous avons pu nous retrouver pour le traditionnel feu de la saint Jean le 16 juin avec un délicieux pot au feu de canard. Environ 200 convives sont venus voir brûler notre ancien camion en guise de chavande.

Le 14 juillet a eu lieu « Fêtons la bio » avec un repas entièrement bio qui cette année, a encore connu un franc succès. Malheureusement, le GAB (Groupement d'Agriculteurs Biologiques) a décidé d'arrêter cette journée sous cette forme et ne sera plus à Tendon le 14 juillet. Nous recherchons activement une idée avec déjà quelques pistes pour ce jour afin de garder la dynamique du village et de pouvoir vous faire profiter encore, de notre savoir-faire.

La dernière animation pour nous a été le Téléthon où malgré une météo des plus capricieuses, plus de 40 marcheurs et quelques 70 mangeurs sont venus. Les dons pour l'AFM ont été en hausse par rapport à l'année dernière. Qu'ils soient ici remerciés et félicités.

L'année prochaine, nous vous proposerons donc, une nouvelle animation pour le 14 juillet, le feu de St Jean le 22 juin et le Téléthon le 6 décembre.

Il me reste, au nom de l'ensemble de l'Amicale, à remercier les maires et leurs populations des communes de Faucompierre, Laveline du Houx, Saint Jean du Marché, Xamontarupt et de Tendon, ainsi que les multiples associations du village (Chasseurs, Association Familiale, Amicale Laïque...) pour leurs soutiens et leurs participations lors de nos manifestations.



LE CLUB DES CASCADES

Le club des cascades toujours plus nombreux, continue le chemin tracé par son président. C'est dans une salle bien remplie que s'est déroulé le deuxième loto.

Dimanche 10 février 2019, le club organise son deuxième concours de belote, avec toujours sa traditionnelle buvette et ses beignets de carnaval maison.

Le club se réunit toujours tous les 15 jours le jeudi de 14h à 18h à la salle polyvalente.

A noter : Également la tenue de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le jeudi 5 décembre 2019.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le Président Jean PARADIS au 03.29.66.35.70

*Le Bureau du club des cascades présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour
2019*



Société de Chasse de TENDON « La Baugé »

- **Petit mot du Président**

Comme chaque début d'année, voici le moment de faire le bilan des activités passées et de présenter celles qui auront lieu en 2019.

- **Action de notre société**

Notre société participe positivement à la biodiversité, la protection des habitats par diverses actions menées depuis plus de trente ans.

Ses membres régulent les nuisibles et surtout gèrent l'accroissement des populations du grand gibier. Cerfs, chevreuils et sangliers parfois avec certaines difficultés concernant cette dernière espèce, tant l'équilibre agro-sylvo-cynegetique a du mal à être acceptable par tous.

Nous sommes aussi des passionnés du petit gibier à poils comme le lièvre commun. Nous autorisons également nos partenaires à quêter celui à plumes telle que la bécasse des bois, uniquement au chien d'arrêt et dans des zones bien définies. C'est ainsi que plusieurs amateurs profitent de cet exercice si palpitant, pour faire plaisir à leur auxiliaire à quatre pattes tout en prenant le temps de savourer la nature si jolie avec à l'issue de leurs sorties, plus de sensations que de prélèvements.

- **Activité 2018**

- **La fête du pain**

Le samedi, en ce qui nous concerne, est consacré à la mise en place du jeu de quilles et à la décoration où nous sommes devenus des experts de la « Branche de Sapin ».

Le jeu de quilles, pour la deuxième année, a connu le même succès avec l'esprit de camaraderie que nous avons du mal à trouver ailleurs.



- **Journée détente**

La Journée Pêche chez Michou et Josette où les grands et les petits passent un moment inoubliable dans un cadre exceptionnel .



- **Activités 2019**

Notre Assemblée Générale se déroulera début Mars où l'organisation de notre repas sous la halle du **Dimanche 7 Juillet 2019** sera à l'ordre du jour. Prenez note de cette date dès maintenant.

Juillet sera aussi le mois où nous renouvellerons notre participation à la Fête du pain.

L'entretien du chalet, de nos différentes structures et l'aménagement de la culture à gibier, auront pour but de nous occuper en attendant la période de chasse. La saison débutera avec la chasse à l'affût dès le mois de Juin suivie des battues à partir du 15 Août.

Connaissance de cet oiseau mythique, La Bécasse.



La Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) est une espèce d'oiseau de la famille des Scolopacidae. C'est un oiseau migrateur discret, essentiellement nocturne, qui niche occasionnellement en France.

Elle fréquente les forêts où il y a beaucoup de terreau humide et de feuilles mortes. En France, on peut rencontrer cette espèce du début octobre à fin mars. Son plumage décline toutes les nuances de couleurs du brun foncé au beige clair. Son mimétisme la rend extrêmement difficile à observer au sol. C'est son envol rapide et bruyant, souvent très près du gêneur qui fournit alors l'occasion de l'observer dans de bonnes conditions. Elle fait partie des oiseaux

réputés avoir une excellente vision, y compris de nuit. Elle peut voir à 360°. Sa fiente, caractéristique, est appelée "miroir". C'est un marqueur de la présence ou du passage de l'oiseau. Chaque soir ou presque, dès le crépuscule, la bécasse quitte ses remises forestières pour aller se nourrir sur des prairies pâturées ou dans des vignes riches en lombrics où elle passe l'essentiel de ses nuits. En cours de journée, elle peut également se nourrir en fouillant l'[humus](#) des sous-bois à la recherche de [vers](#), [araignées](#) et autres petits insectes grâce à son bec doté d'une mandibule supérieure articulée.

Les gelées, en durcissant la terre, la chassent donc progressivement vers les plaines puis vers le sud, jusqu'au [Maroc](#). En période durable de froid, la bécasse privilégie les sols acides qui gèlent plus difficilement, et lui permettent de trouver une alimentation encore accessible

En mars, elles quittent les plaines pour remonter en altitude. Elles partent appariées et volent de nuit (dès le matin, elles se blottissent dans quelque bois et ne reprendront leur route que vers le soir). Elles construisent leurs nids par terre avec des herbes sèches, entremêlées de petits brins de bois. La femelle pond quatre ou cinq œufs oblongs d'un gris roussâtre, marbrés de stries ondulées, un peu plus gros que les œufs de pigeon. Dès que les petits sont éclos, ils quittent la couche et se mettent à voler, avant d'avoir d'autres plumes que celles des ailes. La ponte a ordinairement lieu en avril, dans la partie nord de son aire de répartition, la Russie, l'Irlande, la Scandinavie. On signale tout de même quelques rares couples nichant en France.

Par sa discrétion, elle est à l'origine de nombreux mythes. C'est ainsi qu'on raconte qu'une bécasse blessée serait capable de panser sa blessure grâce à un mélange de salive, de végétaux et de terre, mixture qui en séchant forme une sorte de plâtre qui arrête une hémorragie ou immobilise un os fracturé. Ou encore qu'une femelle inquiétée, avec sa progéniture, est capable de transporter celle-ci hors de danger entre ses pattes.

Quelques récits palpitants de la saison 2018-2019 :

Oh vingt Dieux ! Quel bel après-midi partagé avec mon pote Denis, "Harmonie", l'Épagneul de Munster de son fils, et "Maths", mon Épagneul Breton de 2 ans et 8 mois ... qui a enfin compris, depuis le début de cette saison 2018-2019, qu'il fallait se faire plaisir avec sa truffe ... et non pas uniquement avec son sexe. Mdr ! Il était temps. Bref ! On sort tous les 4 de la 307 SW 4x4 TT, à 680 m d'altitude, afin d'essayer de partager un moment que les citadins ne pourront jamais s'offrir ... même les plus argentés. Après 45 min de parcours, voilà t'il pas que nos 2 "zouaves" (qu'on adore) se mettent à donf à fouiller un secteur d'environ 400 m² et à vue, queue levée et virevoltante pour la chienne, rien au dessus des fesses du mâle ... qui n'a qu'un petit bout. Mais hélas, ce n'est qu'une place chaude. On continue à marcher (et quêter pour les chiens) dans une autre zone toute proche. En contre-bas d'un chemin, "Maths" effectue, dans une sapinière, des arrêts successifs tous les 5 m. On ferme nos armes. Nos taux adrénaline sont au maximum. Alors que je regarde mon chien, j'entends un coup de feu provenant de mon ami qui se trouve derrière moi. "T'as tiré quoi ?" lui dis-je. "Une bécasse qui t'es passée au-dessus de la tête" me répond-t-il ! Oh ! Vingt Dieux (2e fois). Je n'ai rien vu. "Harmonie" l'avait levée 100 m plus loin et l'avait envoyée vers nous. Elle est ratée. Vingt Dieux (3e fois). Pas grave. On décide d'un commun accord d'arrêter et de rebrousser chemin, tout en précisant à mon copain qu'on peut ... peut-être ... avec un coup de chance, permettre à nos auxiliaires ... de la relever. Et c'est bingo. A 200 m du véhicule, l'E.B., qui se trouve sur ma

gauche, alors que nous 2 (les 2 jambes) avons nos armes ouvertes, bretelle à l'épaule, j'entends le "flap-flap-flap" traditionnel. Je vois "La Belle des Bois" s'envoler de notre côté. Mon "pote" est plus rapide que moi. Premier pan ! Lors du deuxième, j'appuie également sur la queue de détente de mon juxtaposé. Elle tombe. A cet instant, je sais bien que c'est mon Ami qui l'a mise à terre. Je le félicite. On a tous les 2, les larmes aux coins des yeux. Je le prends en photo pour mémoriser ce partage magnifique. C'est la bécasse de "Maths" et de "Harmonie" (300 g dans les plumes) qui nous a permis d'être contents comme des gosses. Il est où le bonheur ... il est où ? Dans la nature ...loin des ...



- **Petit Rappel**

Nous mettons toujours à disposition notre chalet pour vos fêtes de famille avec deux formules, à la journée ou pour le week-end. Formalités et réservations auprès du Président Viard Philippe au 0631806792.

Afin d'égayer vos fêtes de famille ou vos repas de fin d'année, nous vendons de la venaison, principalement du chevreuil. Réservations et formalités au même contact que ci-dessus.

La Société de Chasse de Tendon remercie toutes les personnes qui ont œuvré à ces cotés en 2018 et souhaite une excellente année 2019 à tous.

**Pour la Société,
Le Président Viard Philippe.**



Nouvelles de notre Société de Pêche

A l'occasion de son Assemblée Générale tenue le samedi 2 février 2019, en présence d'une belle assistance, l' AAPPMA de Docelles-Tendon a présenté le bilan de l'année écoulée

Comme à son habitude, une grande partie des activités concernait les plus jeunes :

- Le 9 mai, intervention dans une classe de CE2 à Tendon :
la 1ère partie , animée par Sébastien Thiriet de la Fédération des Vosges, concernait le cycle de l'eau, mais aussi la reconnaissance des différentes espèces de poissons vivant dans nos cours d'eau .
La seconde animée par Michel Nourdin et Pascal Harmand portait sur l'écloserie, dans quel but, l'AAPPMA tient-elle une écloserie, et comment fonctionne- t-elle ?
Et les enfants étaient invités à l'écloserie pour prélever des alevins et les remettre ensuite dans le ruisseau.

- Le 3 juin, à l'occasion de la Fête Nationale de la Pêche, les enfants du primaire des différentes écoles de Docelles - Tendon - Xamontarupt - Faucompière et Laveline-du-Houx étaient conviés à une journée pêche sur les rives de la vologne rue d'Alsace à Docelles .

Belle journée avec le soleil et belle participation avec 24 jeunes (12 filles-12 garçons).

Avant le traditionnel concours, le président a animé un débat sur l'eau, l'environnement, les différentes sources de pollution , et les comportements à adopter face à ces gros problèmes .

Et au final, les truites pêchées étaient partagées et chaque pêcheur repartait avec un lot.

- Les 7 et 8 juin : à la salle multi-activités de Docelles avait lieu " les classes d'eau ", manifestation organisée par la Communauté de Communes et qui a vu défiler 500 élèves. A cette occasion, l'AAPPMA était présente avec un stand tenu par Jean, Pascal et Michel. Nous étions la seule AAPPMA présente.

Mais la société de pêche s'est aussi investie dans différentes activités.

- le 2 juillet pêche électrique barba avec le RCS, Réseau de Contrôle et de Surveillance (délégation de l'Agence Française pour la Biodiversité). Cette pêche s'effectue sur 200m, lieu-dit "Genève" et cela depuis 6 ans. Les résultats sont encourageants car depuis 2 ans, le nombre de truites et truitelles est doublé.
L'impact de notre écloserie est bien réel et il se vérifie.

- Une pêche d'inventaire (point 0) réalisée avec la Fédération le 5 juillet en partie aval du joinrupt et la vologne aux lieux-dits "la fosse" et "la bernie". Cela permettra de voir par la suite l'évolution des espèces avec la remise en eau du joinrupt en 2018.

Rappelons la participation de l'AAPPMA au marché du terroir et aux manifestations organisées pour le téléthon.

Mais le gros chantier en cours est le projet écloserie sur le site de l'ancienne papeterie Lana.

Le site se prête bien avec un canal qui pourrait alimenter par gravité l'eau vers l'écloserie.

Mais les travaux sont importants avec la réfection d'un bâtiment, de 2 bassins, ainsi que l'arrivée, la filtration, et l'évacuation de l'eau . Mais les responsables sont motivés pour amener ce projet à terme.

L'année 2018, marquée par la sécheresse, avec presque 3 mois sans pluie, ne restera pas , pour les pêcheurs, une année référence, le niveau des cours d'eau était trop bas .

C'est certainement pour cette raison que le nombre de cartes vendues a un peu baissé par rapport aux années précédentes.



7 et 8 juin, les "Classes d'eau" salle multi-activités de Docelles



La Fête de la Pêche le 3 juin



LEGIION VOSGIENNE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
SECTION 111 TENDON-FAUCOMPIERE

La section a tenu son assemblée générale le lundi 22 octobre dans la salle polyvalente de TENDON en présence des Maires des deux communes, membres sympathisants de notre association.

Après le mot d'accueil du Président, la section n'ayant pas connu de perte au cours de l'année écoulée, une minute de silence a été observée en hommage à tous les militaires morts en OPEX ainsi qu'à toutes les victimes des attentats qui nous ont frappés. Un hommage particulier a été rendu à la mémoire du Col Arnaud BELTRAME dont l'acte héroïque a montré à la nation entière la profondeur de l'engagement des militaires.



Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, le projet d'éclairage du monument aux Morts, en étroite partenariat avec les communes, a été mené à son terme grâce au soutien de quelques généreux souscripteurs en complément des participations financières des deux communes et de la section, en l'absence d'aide conséquente des collectivités locales sollicitées.



L'inauguration de cet éclairage a eu lieu le soir du 10 Novembre en présence des représentants des communes et des souscripteurs lors d'une courte « veillée d'arme » sous une petite pluie glaciale avant le vin d'honneur offert par notre section.

Désormais, chaque soir en période hivernale, entre 18h00 et 22h00 environ, la lumière rappelle à notre mémoire les noms de ceux qui ont combattu pour la paix, paix redevenue fragile en ces temps incertains de menaces multiples et diffuses.

La cérémonie du 11 Novembre a été rehaussée par la présence de militaires du 1^{er} Tirailleurs d'Epinal en tenue, résidents de notre commune. Je tiens à les remercier ici de leur participation active à cette manifestation du devoir de mémoire, ainsi que nos deux jeunes porte-drapeaux, Mathieu et Léopold, qui s'acquittent de leur mission avec fierté.

Notre section est ouverte à toute personne sympathisante, ayant ou non un passé militaire, à la seule condition de **partager les valeurs de notre pays, sans considérations politiques ou religieuses**, et de **s'associer au devoir de mémoire** lié à notre histoire commune. Il suffit de prendre contact avec un des membres ou bien de s'adresser en Mairie.

Le Président : Gérard VAUCHEL

ASSOCIATION DING-DINGUE-DEUCH

Pour redémarrer les mécaniques rien de mieux qu'un petit tour jusqu'au Hohneck le dernier dimanche d'avril à l'occasion de la journée nationale des véhicules d'époque créée en 2017 par la FFVE.

Ensuite test d'endurance avec la participation au rassemblement national de 2CV qui se déroulait au mois de mai à la VEZE près de Besançon rassemblant environ 3000 2cv.

Malgré un rangement du campement et un retour sous la pluie avec quelques pannes, le week-end s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

Nous nous sommes également rendus au Haut du Tôt le 19 août pour faire bénir nos véhicules anciens à l'occasion de la St Christophe.

Plusieurs de nos membres ont participé à la promenade gourmande en mobylette de nos amis Les Raisins.

Notre principale activité fut cette année encore l'organisation de notre soirée de nouvel an à Eloyes en collaboration avec l'APPMA.

Près de 350 convives ont pu festoyer avec nous jusqu'au bout de la nuit dans une ambiance toujours aussi conviviale et appréciée de tous.

Vincent



Les voitures de l'équipe sur la route des crêtes

ASSOCIATION LES RAISINS

L'association les Raisins réunit une bande d'amis participant aux différentes courses dans la boue (St Maurice, Lyon...) avec différents engins et motos mais également des passionnés de mobylettes.

Nous remercions la commune pour son chaleureux accueil et pour le bon déroulement de nos manifestations.

- ✓ Le 30 juin 2018 la journée de la Mob avec notre belle exposition de mobylettes, nous sommes très reconnaissants envers les personnes qui nous ont prêté leur magnifique deux roues. Et la démonstration de mobylettes toujours aussi fun et délirante.
- ✓ Le 2 septembre 2018 un peu moins de 50 amoureux de la mobylette se sont donnés rendez-vous à Tendon pour participer à la 1^{ère} balade gourmande en mobylette. Dans la joie et la bonne humeur, ils ont sillonné les petites routes du secteur par un fléchage de 80kms alterné par des jeux et des pauses repas de produits locaux.

Ces deux manifestations seront reconduites en 2019 avec la journée de la Mob courant juin et la balade gourmande fin août. Ces dates restent à définir en fonction des différentes activités du village.



« Stars d'1 Soir » est une association loi 1901 à but non lucratif créée en avril 2018. Elle a pour ambition, en 2019, de collecter des fonds qui seront versés à l'association « Le Courageux Combat d'Antoine ».

En janvier 2013, Antoine est décédé d'un cancer à l'âge de 14 ans. L'association « Le Courageux Combat d'Antoine » a été initialement créée afin de financer les aménagements requis au domicile familial. Aujourd'hui, grâce aux parents d'Antoine, elle apporte un soutien financier à la recherche sur les cancers de l'enfant.

« Stars d'1 Soir » a été créée par un Directeur de Centre de vacances et quelques animateurs, tous passionnés par les arts du spectacle. Ils ont organisé beaucoup de spectacles dans le cadre des centres de vacances et de loisirs. D'autres personnes adhèrent rapidement à ce projet. C'est donc tout naturellement qu'une idée leur est venue :

Organiser un dîner-spectacle !

Ce dîner-spectacle vous sera donc proposé par des amateurs, passionnés de musique, théâtre, magie, cirque etc... Il se déroulera au :

**Centre socioculturel de Rupt-sur-Moselle (88)
le samedi 20 avril 2019 à partir de 19h30**

Avec la participation de Clément Demangel (organisateur du festival international de la magie de Thaon-les-Vosges) et son école de magie.

Pour aider Stars d'1 Soir à mener son projet, vous pouvez effectuer un don (coupon ci-joint) et pourquoi pas participer à la soirée (attention ! Nombre de places limité).

Contact : PASCAL au 06.27.69.63.38

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2019

FEVRIER	10	Concours de belote organisé par le Club des Cascades
MARS	09	Carnaval organisé par l'Association Familiale Tendon Faucompiere
	16	Activité « Jeux de vidéo » par le CMJ
	24	Spectacle Equinoxe de Printemps sous la Halle – Troupe le Plateau Ivre
	31	Nettoyage de Printemps par le CMJ
	31	Repas des Aînés par l'Association Familiale
AVRIL	20	Chasse aux œufs par l'Amicale Laïque
	28	Trail organisé par le Conseil Municipal des Jeunes
MAI	08	Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
	10	Groupement d'achat de fleurs organisé par l'Association Familiale
	25 ou 26	Fête des Mères par l'Association Familiale
JUIN	14	Conférence dans le cadre de la semaine du paysage par la CCHV
	15	Spectacle des Gardoches
	22	Feux de Saint-Jean et repas organisés par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
	<i>A définir</i>	Journée de la Mob (date à définir)
	<i>A définir</i>	Fête de l'école (date à confirmer)
JUILLET	07	Repas de l'Amicale des Chasseurs
	14	Marche gourmande organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
	21	Fête du pain aux fruits et de l'artisanat organisée par l'Amicale Laïque
AOUT	18	Vide-greniers organisé par l'Association Familiale
	<i>A définir</i>	Balade gourmande par l'association Les Raisins (dates à définir)
	30	Cinéma en plein air sous la halle par le CMJ
SEPTEMBRE	08	Messe au Maquis du Haut du Bois
	20	Assemblée Générale de l'Amicale Laïque
NOVEMBRE	11	Commémoration de l'Armistice 1918
DECEMBRE	05	Assemblée Générale du club des Cascades
	07	Fête de St Nicolas par l'Association Familiale
	07	Téléthon organisé par l'Amicale des Pompiers
	08	Repas des aînés proposé par la commune
	24	Visite du Père Noël aux Anciens par l'Amicale Laïque
JANVIER 2019	<i>A définir</i>	Assemblée Générale de l'Association Familiale
	1 ^{ère} quinzaine	Sortie cinéma organisée par l'Amicale Laïque